

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:48:08

**Fonctions :** Les professeurs techniques sont chargÃ©s de fonctions dâ€™enseignement et dâ€™animation pÃ©dagogique. Ils concourent Ã  la rÃ©alisation dâ€™objectifs de formation professionnelle et dâ€™insertion pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par les Ã©tablissements et services de la PJJ. A ce titre :ils Ã©valuent les aptitudes des jeunes Ã  entamer et suivre des formations ;enseignent directement les gestes professionnels et les savoirs fondamentaux dans leur spÃ©cialitÃ© (menuiserie, mÃ©canique, cuisine, peintureâ€¢) ; dÃ©veloppent un rÃ©seau de partenaires dans le monde de l'entreprise.

**Conditions dâ€™accès et formation** Les professeurs techniques constituent un corps classÃ© dans la catÃ©gorie A de la fonction publique dâ€™Etat et sont recrutÃ©s par la voie de 2 concours distincts organisÃ©s par spÃ©cialitÃ© : **Le concours externe** est ouvert aux titulaires dâ€™un titre ou diplÃ‘me de niveau II (BAC+3) ou dâ€™un diplÃ‘me de niveau III (BAC+2) avec 5 annÃ©es dâ€™activitÃ©s professionnelles comme cadre\*. **Le concours interne** est ouvert aux agents justifiant de 3 annÃ©es de service effectif et titulaires dâ€™un diplÃ‘me de niveau III. Les candidats admis au concours sont nommÃ©s professeurs techniques stagiaires pour une durÃ©e d'une annÃ©e durant laquelle ils reÃ§oivent une formation d'adaptation.

**Parcours professionnel** Les professeurs techniques de classe normale peuvent accÃ©der au grade de professeur technique hors classe lorsquâ€™ils atteignent le 7Ã“me Ã©chelon de leur grade.RÃ©munÃ©ration de 1545 â,- mensuels bruts (+ indemnitÃ©s) pour un professeur technique de classe normale dÃ©butant Ã  3472 â,- mensuels bruts (+ indemnitÃ©s) pour un professeur technique hors classe en fin de carriÃ¨re.